

Tarifs et modalités de paiement

► Tarification

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal.

► Paiement

La validation de la réservation se fait par prépaiement dans un délai de 48h ouvrées au tarif normal. Passé ce délai, le tarif sera majoré.

Vous pouvez régler votre réservation :

Soit sur le portail famille via Internet par carte bancaire.

Soit à la régie du service Education au centre administratif.

- Par chèque à l'ordre du Trésor Public
- En espèces
- Par carte bancaire

► Non paiement

Dans le cas de la présence d'un enfant sans réservation une phase de recouvrement à l'amiable précède la saisine des services du Trésor Public. Le tarif de référence sera le tarif majoré.

En cas de difficulté financière, le service social du Centre Communal d'Action Sociale se tient à la disposition des familles.

► Report de réservation et remboursement

Les reports de réservation sont mis en avoir dans les cas suivants :

Cas n°1 : pour quelque motif que ce soit, si la réservation a été annulée dans un délai de 48h ouvrées,

- par mail à : educ@sorgues.fr
- à la régie du service Education ou via le site Internet.

Cas n°2 : pour un événement imprévu (*intempérie/fermeture occasionnelle de la structure...*) ayant des conséquences collectives ne permettant pas l'annulation dans les délais.

Cas n°3 : pour raison médicale pour les deux premiers jours d'absence seulement, sur présentation du certificat médical de l'enfant à la régie du service Education de la ville.

Les remboursements pourront être accordés sur demande écrite des parents, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire dans les cas suivants :

Cas n°1 : en raison du départ de la famille hors de la commune.

Cas n°2 : l'enfant n'est plus scolarisé dans un des groupes scolaires de la ville.

► Réclamations

Toute réclamation est à formuler auprès du service Education, Centre administratif Route d'Entraigues.



A bientôt sur le portail famille
www.sorgues.fr



Portail famille : Mode d'emploi

agora+
péri



